



INTERFIMO
FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Futur professionnel libéral

Conduire son projet d'installation et convaincre son banquier

Vous êtes fraîchement diplômé ? Collaborateur d'un cabinet depuis quelques années ? Vous avez une 1^{ère} carrière professionnelle en tant que juriste d'entreprise ou cadre dans l'industrie pharmaceutique ?

Quel que soit le stade votre cursus professionnel, votre installation en libéral répond à la même démarche entrepreneuriale et les conditions de la réussite de votre projet varieront peu.

Ce qui a changé en revanche, c'est le contexte, la mutation profonde du monde libéral qui s'accélère depuis les années 2000 et qui demande au professionnel libéral - plus que jamais - d'anticiper, s'adapter, voire se réinventer.

Les scénarios d'installation et les outils juridiques pour les mettre en œuvre se multiplient, les champs d'activité se diversifient, offrant des opportunités nouvelles au candidat à l'installation.

La réussite d'une 1^{ère} installation réside plus que jamais dans sa préparation et suppose de prendre le temps nécessaire à la réflexion, à l'analyse préalable de son projet et à la mise en place d'une méthodologie rigoureuse pour son lancement.

Interfimo a créé une nouvelle rubrique « Futur professionnel libéral », destinée à vous accompagner le plus en amont possible dans votre réflexion.

Celle-ci reprend des informations qui existent déjà sur l'excellent guide de l'UNAPL mais elle est globalement construite autour de l'expertise financière d'Interfimo et vise à aider le futur professionnel libéral à « convaincre son banquier ».

En outre les liens étroits qu'Interfimo entretient avec les conseils de ses clients, l'ont incité à mettre en place un service de mise en relation des futurs libéraux avec des membres du Club des Jeunes Experts-Comptables (CJEC) qui lui tient particulièrement à cœur.

**Véronique Deschamps-Vanderwalle*,
rappelez-nous l'histoire du partenariat
entre le CJEC et INTERFIMO ?**



Le CJEC, Club des Jeunes Experts-comptables et Commissaires aux comptes, fondé en 1983, a pour objectif de CONCOURIR AU DEVELOPPEMENT des jeunes professionnels au cours des premières années d'installation.

Le Club REPRESENTE auprès des instances supérieures, INFORME et AIDE les jeunes diplômés, ayant moins de cinq ans d'inscription à l'Ordre ou à la Compagnie, qui souhaitent s'installer que ce soit par une création ex-nihilo en solo ou en association, un rachat de cabinet ou de clientèle, une association avec des aînés sans objectif de cession.

Dans la pratique, le CJEC propose des outils et services à ses 1200 membres, à la fois pour faciliter l'installation mais également le développement du cabinet. C'est aussi un relationnel de génération et un maillage de compétences qui se tisse tout au long d'une réflexion collective, source de solutions personnelles.

Dès sa création, Interfimo et LCL ont été aux côtés du CJEC et de ses adhérents. Depuis plus de 30 ans, Interfimo et LCL proposent aux adhérents des financements attractifs pour leur installation. Interfimo est également très présent au côté de nos 24 sections pour organiser des réunions d'informations sur toutes les régions de France et aider nos adhérents à mieux conseiller leurs clients, notamment sur les financements.

Interfimo est également un partenaire fidèle de notre Soirée de l'installation du mois de juin et de nos Estivales.

**Déléguee générale du CJEC.*

Quelle est l'originalité du service proposé par le CJEC aux jeunes visiteurs du site interfimo.fr ?

Les futurs professionnels libéraux sollicitent Interfimo pour le financement de leur installation. Ils sont toutefois peu ou pas préparés à construire leur projet d'installation sous l'angle du financement.

De leur côté, les adhérents CJEC qui viennent de s'installer souhaitent développer leur cabinet et sont à la recherche de nouveaux clients.

A partir de ces constats, Interfimo et le CJEC ont souhaité proposer un nouveau service de mise en relation de ces futurs professionnels libéraux avec de jeunes experts-comptables, adhérents du CJEC.

Le futur professionnel libéral bénéficiera de deux heures de consultations gratuites, auprès d'un jeune expert-comptable de sa région d'installation, sur l'une des 10 étapes de la création d'entreprise (l'analyse de la faisabilité, le business plan, la recherche des financements et des partenaires, le choix d'un statut, l'accomplissement des formalités, l'organisation administrative et comptable, la mise en place des outils de gestion, les obligations sociales, la gestion administrative et comptable, l'analyse des premiers mois d'activité). Dans la pratique, il lui suffit de compléter le formulaire en ligne sur le site interfimo.fr. Dès réception de sa demande, le CJEC transmet les coordonnées à l'adhérent CJEC le plus proche.

Une seule condition est exigée : ne pas avoir déjà un expert-comptable !

Les adhérents CJEC inscrits à ce service se sont engagés à contacter le futur professionnel libéral dans les 48h ouvrées et lui proposer un RDV dans les 10 jours suivants.

Nous espérons que ce nouveau service permettra aux futurs professionnels libéraux et aux jeunes experts-comptables du CJEC de nouer une relation professionnelle durable.

Quels en sont les premiers résultats ?

Le lancement de ce service étant très récent, il est encore un peu tôt pour pouvoir communiquer des premiers résultats fiables.

Toutefois sur les premiers contacts qui ont déjà eu lieu, les adhérents du CJEC nous ont fait part de leur satisfaction. Au-delà de l'intérêt des demandeurs pour ce nouveau service ainsi que de la richesse des échanges, la quasi-totalité de nos adhérents nous ont informé que les consultations qu'ils avaient menées allaient très probablement aboutir à la signature d'une lettre de mission. On peut donc supposer qu'Interfimo devrait recevoir prochainement de nouvelles demandes de financement !

Nous constatons, une fois de plus, que le partenariat Interfimo/CJEC, fondé sur la fidélité, l'écoute des besoins et la confiance est un partenariat efficace. ■



INTERFIMO
FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Vous avez un projet professionnel ?

Challengez votre banquier !

Confrontez sa proposition de crédit à celle d'INTERFIMO.

Simple, rapide et confidentiel,
pour tous crédits professionnels (≥ 20.000 €)

Demandez votre crédit en ligne sur
interfimo.fr en toute sécurité 7j/7 et 24h/24.



INTERFIMO
FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Découvrez notre nouvelle rubrique « Futur professionnel libéral » sur interfimo.fr et l'offre de partenariat du CJEC